



**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL**

**9945, avenue du Parc-Georges**

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 5 septembre 2023, à 19 h, au Pavillon Henri Bourassa, situé au 6100 Rue Pascal, statuera sur la demande d'usage conditionnel suivante :

9945, avenue du Parc-Georges

PERMETTRE L'USAGE CONDITIONNEL LIEU DE CULTE POUR L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE TABERNACLE DE SAREPTA.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil d'arrondissement relativement à cette dérogation mineure.

**À MONTRÉAL**, arrondissement de Montréal-Nord

---

M. Marc-Aurèle Aplogan  
Secrétaire d'arrondissement  
Le 10 août 2023